AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1070
FR0010490920-FS0442

25 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPACORP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2013, la société par actions simplifiée Equitis Gestion (6 place de la République Dominicaine, 75017 Paris), agissant en qualité de fiduciaire pour le compte d'un constituant dans le cadre d'une convention de fiducie-gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juillet 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPACORP et détenir, pour le compte dudit constituant, 1 462 798 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils d'une cession d'actions EUROPACORP sur le marché.

[1] L'objet de la convention de fiducie-gestion est de céder irrévocablement les 1 643 454 actions que M. Pierre-Ange Le Pogam, en sa qualité de bénéficiaire de la fiducie, détenait au capital de la société EUROPACORP et qui ont été transférés à la société Equitis Gestion.

[2] Sur la base d'un capital composé de 29 315 154 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.